

		Rallye ORTHEZ BÉARN 7/8/9 Août 2026					N° Course
		BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le :					
Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante : christian.grolleau734@orange.fr							
Montant des droits d'engagement :		600 €	A l'ordre de :		Écurie Orthez Béarn		
Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr et/ou sur celui de l'organisation : www.ecurieorthezbearn.fr							
EQUIPAGE :	CONCURRENT (si différent pilote)	PILOTE	COPILOTE (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)	VEHICULE engagé			
NOM :				Constructeur :			
Prénom :				Dénomination :			
Adresse :				Année construction :			
Code Postal :				N° passeport technique :			
Ville :				Date passeport :			
Date naissance :				N° Châssis :			
Lieu naissance :				Moteur (marque) :			
N° portable :				N° moteur :			
Mail :				Cylindrée moteur atmosphérique :			
N° permis :				Cylindrée corrigée si suralimentation :			
Délivré le :							
Préfecture :							
N° licence :							
Type licence :				(suivant article 282.3.1 FFSA)			
Code ASA :				Carburant :	DIESEL	ESSENCE	
Si Tuteur :	A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur			Roues motrices :	Quatre	Deux	
Nom, prénom Tuteur :		N° Licence tuteur :					
Signatures :				Groupe :		Classe :	
Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.							
Versement des primes :	Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.						
SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.							
RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS				RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES TECHNIQUES			
Numéro	Date d'engagement	Règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur	GROUPE	CLASSE	OK